

## Appel à projet 2020 GIS Moyens-Orient et mondes musulmans

*La date limite de dépôt des dossiers par voie électronique est fixée au lundi 16 décembre 2019 à minuit.*

Le GIS Moyens-Orient et mondes musulmans est en mesure d'accorder, en 2020, une subvention de 5 000 euros pour un projet associant plusieurs équipes partenaires du GIS.

L'objectif de cette aide est notamment de permettre la préparation d'une proposition de plus grande envergure en réponse à un appel d'offre (notamment ANR, ERC).

Porteur du projet : Tout chercheur ou enseignant chercheur statutaire et en activité appartenant à l'une des institutions partenaires du GIS Moyens-Orient et mondes musulmans peut être porteur de projet.

Participants : La participation des doctorants et jeunes chercheurs non-statutaires aux projets est très souhaitée et constituera un atout supplémentaire.

### **Les critères de sélection des projets sont les suivants :**

- une thématique en relation avec les domaines couverts par le GIS ;
- association d'au moins deux équipes partenaires du GIS, sans exclure d'éventuels partenaires extérieurs ;
- innovation et originalité (les projets déjà financés ne seront pas éligibles pas plus que l'achèvement des projets en cours) ;
- interdisciplinarité, transversalité et comparatisme;
- faisabilité et bonne adéquation entre les objectifs et la demande de moyens

Les fonds attribués pourront être utilisés pour des dépenses d'équipement et de fonctionnement (documentation, numérisation, frais de déplacements, prestations de service sur facture...), mais ne pourront pas servir à des dépenses de personnel (rémunérations, vacances, honoraires ni des achats du matériel informatique). Ils ne devront pas servir non plus au seul financement de colloques.

Pour la constitution des dossiers qui sont dématérialisés, un formulaire accompagne le présent appel à candidature. Tout projet soumis devra comporter le visa des directeurs des unités concernées. La date limite de dépôt des dossiers par voie électronique est fixée au **lundi 16 décembre 2019 à minuit aux adresses suivantes : [direction.gis@ehess.fr](mailto:direction.gis@ehess.fr) et [cyrielle.michineau@ehess.fr](mailto:cyrielle.michineau@ehess.fr)**

Les dossiers seront envoyés par le bureau du GIS pour évaluation aux membres du conseil scientifique selon leur spécialité, éventuellement à des experts extérieurs (deux évaluations par dossier). **La décision finale sera prise par le conseil scientifique du 20 janvier 2020 sur la base des rapports fournis.** Le porteur devra rendre compte précisément de l'emploi des fonds mis à sa disposition, grâce à un rapport qui sera joint au rapport d'activité du GIS.